

SST

FORMATION CONTINUE



Formation réglementaire

Code du travail et code de la Sécurité sociale

Habilitation délivrée par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Objectifs de la formation

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection en faveur de ses collaborateurs

Contenus de la formation

- Le SST et la santé au travail (le rôle du SST, les indicateurs de santé, le cadre juridique)
- La prévention des risques professionnels (les interlocuteurs en matière de prévention, conduite à tenir face à une situation à risque, la description d'une situation dangereuse, les mesures de prévention et de protection)
- La protection (savoir se protéger face à une situation dangereuse, les dégagements d'urgence, l'alerte aux populations)
- L'examen de la victime (identifier les signes d'une détresse vitale)
- L'alerte (les moyens d'alerte, les numéros d'urgence, les messages d'alerte)
- Secourir
 - la victime saigne abondamment
 - la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - la victime s'étouffe
 - la victime ne répond pas mais elle respire
 - la victime se plaint de malaise
 - la victime ne répond pas et ne respire pas
 - la victime se plaint de brûlures
 - la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Modalités d'entrée en formation

(sous réserve de places disponibles)

Contactez le centre de formation (téléphone ou mail)

Les financements

Plan de formation entreprises ou financement individuel.

Prérequis

Être âgé de 18 ans minimum

Sans autre prérequis

Public ciblé

À tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail

Modalités pédagogiques

Cours théoriques en présentiel. Cas pratiques. Un plan d'accompagnement peut être sollicité pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre contact en amont de la formation avec la référente handicap soit referenthandicapbougainville@gmail.com

Modalités d'évaluation

Délivrance d'un certificat SST. Pour maintenir ses acquis, le Sauveteur Secouriste du Travail doit suivre tous les 2 ans une session de recyclage SST. Il s'agit de la formation Maintien-Actualisation des Compétences SST (MAC-SST). Cette formation dure 7 heures durant lesquelles le sauveteur pratique les gestes et révisé les différents concepts.

Tarifs

Consulter le centre de formation

Restauration possible sur place



Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



M. GAUTUN Eric

Directeur

cfppa-rungis-academie@educagri.fr

CFPPA Rungis Académie

Bâtiment H5, 102 rue de la Tour

94516 Rungis Cedex

Tél. : 01.85.00.15.15

Nouveau : accessible par la ligne de métro 14
(Station Chevilly-Larue/Marché International)



DURÉE DE LA FORMATION

➤ 14 heures en centre de formation

Période : Entrée/sortie permanente

Mise à jour le: 06/01/2025



www.campus-bougainville.fr

Suivez-nous sur :

